

# Un œil sur.... le CSE du 26/03/2020



## Séance audio entièrement consacrée à la crise sanitaire COVID19.

Le D.R. remercie l'ensemble du personnel pour son engagement en cette période de crise. Il souligne l'impératif de solidarité et assure à l'ensemble des agents le soutien de la Direction.

Les échanges tournent ensuite autour des moyens de protection du personnel, de l'organisation des services .

La Direction expose la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités, rappelle la note sur les activités essentielles de Pôle emploi et répond aux questions organisationnelles et de protection des salariés.

**La CFE-CGC demande les chiffres des effectifs** sur la région afin d'avoir enfin un point précis.

Présentation des chiffres à date du **25/03** :

- **Absences en lien avec le COVID19 : 435**

Agents dépistés au sens ARS : 0, Agents à risque au sens du gouvernement : 93 Agents arrêt garde enfants : 342

- **Total autres absents: 903**

Agents absents (congés) : 367 Agent en arrêt maladie : 204 Autorisation d'absence exceptionnelle : 332

- **Total agents actifs : 1108**

Agents en Télétravail : 902, et sur site : 206 y compris encadrement

***Nous demandons à l'établissement une transmission quotidienne des chiffres.***

Nous soulignons les **inquiétudes des personnels du CRE** :

Ils interviennent au 39-49 mais **éprouvent des difficultés à répondre aux questions indemnisation** posées par les DE.

La Direction exprime la difficulté de mettre en place un tutorat dans la période actuelle.

***Même si nous comprenons les difficultés actuelles de la mise en œuvre d'un tutorat, nous demandons des mesures d'accompagnement afin de permettre aux agents de rendre un service satisfaisant aux demandeurs d'emploi.***

Nous demandons des **précisions sur le principe de « rotation » des personnels en présentiel.**

Pour nous une **logique d'équité pour l'ensemble du personnel doit prévaloir.**

La Direction indique que les managers ont toute sa confiance pour établir des plannings de rotation.

***Nous resterons attentif sur ce point.***

***Demandes portées par la CFE-CGC pour obtenir des rappels et informations utiles à l'ensemble du personnel :***

- ***La procédure applitel*** (rapatriement de la ligne professionnelle sur un téléphone portable)
- ***Le délai de « mise au repos »***, du courrier pendant 24 heures, préconisé par la CFE-CGC.
- ***Le respect des « gestes barrières »***, et la mise à disposition de gels hydro alcooliques, lingettes désinfectantes

La Direction rappelle les différentes procédures et précise les différences entre « décontamination » (niveau2) et « Désinfection » (Niveau3).

Pour les commandes de gel et lingettes, elle précise qu'elles sont passées mais que la pénurie concerne également notre établissement.

**La CFE-CGC se distingue par un dialogue social constructif et mesuré tout en défendant ses positions.**

**En cette période , il est essentiel de faire remonter vos questions à la CFE-CGC.**

**Nous sommes votre relais pour les porter auprès de la Direction et obtenir des réponses.**

Contactez-nous : [syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr)



Régional : 06 34 46 36 15 - [syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr) - <http://cfecgcmepdl.unblog.fr>

National : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

02-04-2020

Pour adhérer suivez [ce lien](#) où

